

- TERRE D'Émeraude COMMUNAUTÉ -
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRATION N°177/2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2022
Reçu en préfecture le 20/12/2022
Publié le 
ID : 039-200090579-20221214-D_2022_177-DE

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2022

Nombre de Conseillers

En exercice : 116
Titulaires présents : 73
Suppléants présents : 5
Pouvoirs : 17

Date de convocation :

08/12/2022

Date d'affichage :

19/12/2022

Votants :	95	Pour :	95	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la grenette d'Orgelet, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents (73) :

AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Hervé ; BAILLY Thierry ; BARIOD Denis ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BOILLETOT Jean-Marc ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOZON Fabienne ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CAPELLI Sophie ; CAPPELLI Célestin ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CATTET Jean-Luc ; CHATOT Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; CORON Nathalie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Christiane ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FATON Patrice ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBÉY Olivier ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; HALBOURG Bertrand ; HOTZ Richard ; HUGONNET Franck ; JACQUEMIN Pierre ; JOURNEAUX Cyrille ; JULLEROT Pascal ; LACROIX Serge ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; NEVERS Jean-Claude ; PAIN Michel ; PARIS Robert ; PIETRIGA Guy ; POURCELOT Anaïs ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; RETORD Dominique ; ROUX Nathalie ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VENNÉRI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VILLESSECHE Anne ; VUITTON Antoine.

Délégués suppléants présents (5) : FREDY Damien ; GIBOZ Brigitte ; JUHAN Christine ; MARILLIER Mickaël ; RIQUOIS Jean-Pierre.

Excusés ayant donné pouvoir (17) : BAILLY Jacques à PIETRIGA Guy ; BAUDIER Stéphanie à MOREL BAILLY Hélène ; BLASER Michel à BENIER ROLLET Claude ; BOURGEOIS Josette à BOURGEOIS Rachel ; BRUNET Hervé à PAIN Michel ; CALLAND Jacques à GROSDIDIER Jean Charles ; GAUTHIER PACOUD Sandrine à BUCHOT Jean-Yves ; GEAY David à CAPELLI Sophie ; HUGUES Guy à TISSOT Isabelle ; JAILLET Bernard à SERVIGNAT Odette ; LUSSIANA Eddy à LONG Grégoire ; MILLET Michel à MILLET Jacqueline ; MORISSEAU Gilles à PROST Philippe ; PANISSET Marilyne à CHATOT Patrick ; REBREYEND COLIN Micheline à VILLESSECHE Anne ; REVOL Hervé à ROUX Nathalie ; VACELET Jean-Marie à GAMBÉY Olivier.

Excusés : ANDREY Patrick ; ARTIGUES Damien ; BELLAT Stéphane ; BENOIT Jérôme ; BIN Richard ; BONDIÉ Jean-Robert (représenté par MARILLIER Mickaël) ; BRIDE Frédéric ; CAILLON Gérard (représenté par RIQUOIS Jean-Pierre) ; CHAMOUTON Patrick ; CIOE Bruno ; DE MERONA Bernard ; DUFOUR Anne ; DUMONT GIRARD Philippe ; FAGUET Jean-Jacques (représenté par JUHAN Christine) ; GRAS Françoise ; GROS-FUAND Florence (représentée par FREDY Damien) ; GUILLOT Evelyne ; LAMARD Philippe ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; PAGET Jean-Marie ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROZEK Evelyne.

Absents : BANDERIER Dominique ; MAILLARD Jean-Claude ; PERRIN Alexandre ; PRELY Fabrice.

Secrétaire de séance : BELPERRON Pierre Rémy.

Objet : FRAIS SCOLARITÉ - Participation des collectivités extérieures aux frais de fonctionnement 2021 des écoles publiques du territoire de Terre d'Émeraude

Rapporteur : Yannick CASSABOIS

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

En application des dispositions législatives et réglementaires, il convient que le Conseil Communautaire de Terre d'Emeraude Communauté fixe le montant de la participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement 2021 des écoles : élémentaire d'Orgelet, maternelle et élémentaire de la Chailleuse et maternelle et élémentaire de St-Julien. Selon l'article 23 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983, le coût moyen par élève doit être calculé sur la base des dépenses de fonctionnement de l'ensemble des écoles du territoire de la commune d'accueil, et selon le code de l'éducation nationale, les dépenses à prendre en compte sont toutes les charges de fonctionnement, y compris :

- Les dépenses liées aux équipements sportifs de la commune,
- Les dépenses liées à l'existence dans l'école d'enseignements spécialisés au sens de la loi du 30 juin 1975 sur les personnes handicapées,
- Les dépenses liées à la mise en place dans la commune de structures dans le cadre d'actions spécifiques, comme les groupements d'aides psychologiques et les zones d'éducation prioritaire,
- Les dépenses de personnel des agents de statut communal ou intercommunal que la collectivité doit affecter dans les classes maternelles (ATSEM),
- Les frais de fournitures scolaires lorsqu'ils sont pris en charge par la commune d'accueil,

En revanche, sont exclus de la répartition obligatoire :

- Les dépenses relatives aux activités périscolaires,
- Les dépenses afférentes aux classes de découverte,
- Les dépenses d'investissement,
- Les dépenses de restauration scolaire,
- Les frais d'étude et de garderie,

Ainsi, sur cette base, les participations 2021 par élève demandées au sein de chacune des écoles sont les suivantes :

Pour l'école maternelle et primaire de la Chailleuse :

Montant des frais de fonctionnement pour 2021 : 51 704,48 €

Effectif moyen sur l'année 2021 : 38

Soit un coût par élève de 1 360,64 €

Participation demandée pour la scolarisation des enfants des communes extérieures scolarisés à l'école maternelle et primaire de la Chailleuse pour l'année 2021 : 1 360,64€

Pour l'école maternelle et primaire de St-Julien :

DÉCIDE

D'APPROUVER le montant de la participation de la Communauté de communes Porte du Jura, aux frais de fonctionnement des écoles du territoire tels qu'indiqués ci-dessus pour l'année scolaire 2021,

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout acte afférent à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les
membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président




Montant des frais de fonctionnement pour 2021 : 103 275,70 € €

Effectif moyen sur l'année 2021 : 120

Soit un coût par élève de 860.63 €

Participation demandée pour la scolarisation des enfants des communes extérieures scolarisés à l'école maternelle et primaire de St-Julien pour l'année 2021 : 860,63 €

Pour l'année **2021**, les collectivités concernées sont :

↳ **Communauté de Communes Porte du Jura :**

- **Pour l'école maternelle de la Chailleuse :**

6 enfants pour 12 mois (du 01/01/2021 au 31/12/2021) soit $1360,64 \times 6 = 8\ 163,87\ €$

2 enfants pour 4 mois (du 01/09/2021 au 31/12/2021) soit $(1360,64\ € / 12 \times 4) \times 2 = 907,10\ €$

Total maternelle La Chailleuse = 9 070,96 €

- **Pour l'école primaire de la Chailleuse :**

4 enfants pour 6 mois (du 01/01/2021 au 30/06/2021) soit $(1360,64\ € / 12 \times 6) \times 4 = 2\ 721,29\ €$

Total primaire La Chailleuse = 2 721,29 €

Total école La Chailleuse = 11 792,25 €

- **Pour l'école maternelle de St-Julien :**

5 enfants pour 12 mois (du 01/01/2021 au 31/12/2021) soit $860,63\ € \times 5 = 4\ 303,14\ €$

1 enfant pour 6 mois (du 01/01/2021 au 30/06/2021) soit $(860,63\ € / 12 \times 6) \times 1 = 430,32\ €$

1 enfant pour 4 mois (du 01/09/2021 au 31/12/2021) soit $(860,63\ € / 12 \times 4) \times 1 = 286,88\ €$

Total Maternelle St Julien = 5 020,34 €

- **Pour l'école primaire de St-Julien :**

3 enfants pour 6 mois (du 01/01/2021 au 30/06/2021) soit $860,63 / 12 \times 6) \times 3 = 1\ 290,95\ €$

3 enfants pour 4 mois (du 01/09 /2021 au 31/12/2021) soit $(860,63\ € / 12 \times 4) \times 3 = 860,63\ €$

9 enfants pour 12 mois (du 01/01/2021 au 31/12/2021) soit $860,63\ € \times 9 = 7\ 745,67\ €$

Total primaire ST Julien = 9 897,25 €

Total école St Julien = 14 917,59 €

Total général à refacturer à la Communauté de Communes Porte du Jura = 26 709,84 €

Le **BUREAU COMMUNAUTAIRE**, dans la séance du 07 décembre 2022 a émis un avis favorable,

Le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,